

30 juillet 2008

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 novembre 2005 en vue du boucllement de 19 crédits extraordinaires votés entre 1990 et 2003 et gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Rapport de M. Gérard Deshusses.

La commission des finances s'est réunie le 7 février 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet, pour étudier cette proposition. Le rapporteur remercie M^{me} Coré Cathoud qui a assuré la prise de notes de cette séance.

Travaux de la commission

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction au Service des écoles et institutions pour l'enfance, ainsi que M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement

M^{me} Irminger explique, tout d'abord, que la décision a été prise au sein du Service des écoles et institutions pour l'enfance d'en terminer avec d'anciens crédits restés ouverts et de proposer, en conséquence, leur boucllement dans les meilleurs délais, ce d'autant que certains remontent à plusieurs années. (*Remarque du rapporteur: En l'occurrence, la désignation de sa personne ne fut guère judicieuse, au vu de son manque de diligence inadmissible et pour lequel il prie toutes et tous de l'excuser. Homo sum humani nihil a me alienum puto.*) Par ailleurs, si M^{me} Irminger concède bien volontiers que, lors de son entrée en fonction dans ledit service, cette tâche n'a pas constitué pour elle une priorité, elle précise aussi que le Service de surveillance des communes a autorisé le Conseil administratif à ne plus passer devant le Conseil municipal pour le boucllement de crédits n'ayant pas fait l'objet de demandes complémentaires. Elle ajoute que les 19 crédits présentés dans la proposition PR-446 ont été utilisés dans le cadre des enveloppes votées initialement.

Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

Dans un premier temps, un commissaire libéral relève que deux crédits présentent des dépassements, le premier (cf. proposition PR-181) de 135,40 francs et l'autre (cf. proposition PR-253) de 1850,92 francs. Il s'inquiète, en conséquence, de la façon retenue pour inscrire sur le plan comptable cet état de fait.

M^{me} Irminger répond qu'il est possible de prendre en compte une indexation des crédits votés, adaptation qui couvre à coup sûr les dépassements effectués. En revanche, elle ne saurait se prononcer sur la manière comptable adoptée, vu que cette tâche d'imputation est dévolue à la seule Comptabilité générale.

Pour sa part, un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'étonne de ce que, concernant le groupe scolaire de l'avenue Peschier, une somme de 8645,60 francs n'ait pas été dépensée.

M^{me} Irminger explique brièvement que l'établissement d'une demande de crédit d'investissement doit être le plus précis possible, mais qu'il est possible néanmoins qu'en cours de réalisation des économies puissent être faites et qu'un solde apparaisse. C'est le cas pour cet objet. Il aurait été possible de dépenser ladite somme, appelée dans le jargon municipal «queue de crédit», en respectant le choix du lieu et l'affectation initiaux déterminés par le Conseil municipal, ou bien, faute de besoins reconnus, de renoncer à dépenser le fruit de l'économie acquise. Or il convient de souligner que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a le souci constant de viser à ne pas dépenser totalement un crédit quand cela n'est pas nécessaire.

Poursuivant sa réflexion, le même commissaire s'interroge sur le fait que la part de crédit non dépensée dans le cadre de la proposition PR-408 (rue Henri-Bordier 9 – villa La Concorde), porte sur la création d'une place de jeux.

M^{me} Irminger rappelle à la commission que les demandes de crédit concernant les places de jeux sont établies le plus souvent sur une estimation plus ou moins sommaire, le choix des éléments se faisant ultérieurement avec les partenaires impliqués: école, association de quartier, etc. Il s'ensuit donc logiquement une différence parfois non négligeable entre la demande de crédit formulée et la somme effectivement dépensée.

Un commissaire des Verts constate de la sorte que, en ce qui concerne le crédit du groupe scolaire de Peschier, un septième seulement de la somme votée initialement a été engagée (PR-332).

M. Fuchsloch explique que deux demandes de crédit ont été formulées, l'une pour l'école proprement dite et l'autre pour le «Chalet» où se trouvent des locaux scolaires. Il était difficile de séparer les factures, et la plupart des opérations ont été imputées sur le «mobilier école». Il n'y a donc pas eu de restrictions ou d'économies faites en matière de mobilier ou d'équipement.

Enfin, un commissaire du Parti du travail demande comment il est possible que le Service des écoles et institutions pour l'enfance parvienne à boucler à 1 franc près le crédit de 276400 francs destiné au groupe scolaire de Cayla (PR-38).

M^{me} Irminger répond que, dans le cadre d'un crédit d'investissement voté, pour des raisons d'urgence, apparaissent des obligations d'engager des sommes supérieures à celles votées initialement par le Conseil municipal. Dans le cas précité, c'est la remise en état de trois pavillons scolaires qui a posé problème et nécessité la dépense de quelques milliers de francs supplémentaires, pris dans le budget de fonctionnement, sur la ligne «travaux».

Discussion de la commission

Le président ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.

Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter le projet d'arrêté ci-dessous, à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 1 R, 3 L, 3 S, 1 DC, 1 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les crédits ci-annexés sont bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Annexe: liste des crédits bouclés



V I S S A N T

Service des écoles et institutions pour l'enfance

TABLEAU RECAPITULATIF DES 19 CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES ET TERMINEES POUR BOUCLEMENT

N°	N° Prop.	N° d'OTP	Opérations	Date vote	Credit voté net	Dépenses effectives	Différence
1	256	1460004101	Credits terminés sans demande de crédit complémentaire Un crédit d'un montant de de 2 500' 000 francs destiné à l'installation de places de jeux pour enfants	12.06.1990	2 500'000.00	2 464'352.25	35 647.75
2	394	1460017101	Un crédit de 792 580 destiné à l'équipement scolaire en mobilier et à l'installation de places de jeux du groupe scolaire des Genêts	10.05.1995	792'580.00	792 470.60	109.40
3	399	1460020101	Un crédit de 638' 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et à l'installation de place de jeux du groupe scolaire des Allobroges	27.06.1995	638'000.00	633 370.93	4 629.07
4	39	1460001101	Un crédit de 166' 540 francs destiné à l'équipement mobilier et à la modification de la place de jeux du groupe scolaire De Budé I sis chemin Moïse-Duboulet 2	13.02.1996	166'540.00	126'028.50	40 511.50
5	127	1460002101	Un crédit de 80'000 destiné aux engins mobiles et au petit matériel de jeux de la salle d'éducation physique, ainsi qu'au mobilier des locaux de sociétés situés rue des Veules-Grenadiers	03.12.1996	80'000.00	79 982.90	7.10
6	115A1	1460018101	Un crédit de 105' 000 francs destiné à compléter le mobilier du groupe scolaire de la Roseraie, sis à la rue Peupliers 15	14.01.1997	105'000.00	104 779.35	220.65
7	181	1460019101	Un crédit de 500' 000 francs destiné à l'installation d'équipements de jeux et de loisirs pour les adolescents	11.03.1997	500'000.00	500 135.40	-135.40
8	293	1460023101	Un crédit de 68' 000 francs destiné à couvrir les frais de déplacement et de stockage du mobilier et de l'équipement scolaire, ainsi qu'à la remise en état de la place de jeux du groupe scolaire de Budé	21.04.1998	68'000.00	62 884.95	5 115.05
9	337A/B	1460024101	Un crédit de 150' 000 francs pour l'équipement en mobilier de la maison de quartier de St-Jean	23.06.1998	150'000.00	149 634.00	366.00
10	332	1460026101	Un crédit de 35' 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du chalet sis avenue Peschier 34	15.09.1998	35'000.00	5 289.00	29 711.00
11	408	1460025101	Un crédit de 785' 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et à l'aménagement d'une place de jeux du groupe scolaire de Peschier		785'000.00	776 354.40	8 645.60
12	455	1460027101	Credit d'un montant de 85'000 francs destiné à l'installation de places de jeux pour enfants sise Bordier 9, villa La Concorde	12.10.1999	85'000.00	73 728.60	11 271.40
13	38	1460028101	Un crédit de 51 628 francs destiné à l'équipement en mobilier pour la salle d'éducation physique du groupe scolaire de la Roseraie, rue Peupliers 15	19.01.2000	51 628.00	45 295.00	6 333.00
14	115	1460029101	Un crédit de 276 400 francs destiné à la remise en état de trois pavillons scolaires à l'école Cayla, sise William-Lescazez 12, Aître 57	23.05.2000	276'400.00	276 399.00	1.00
15	101	1460030101	Credit d'un montant de 910'000 francs destiné à l'installation de places de jeux pour enfants	25.06.2001	910'000.00	904 559.15	5 440.85
16	18	1460031101	Un crédit de 545'000 francs destiné à la mise en conformité avec la nouvelle ordonnance fédérale sur l'hygiène des cuisines et restaurants scolaires	26.06.2001	545'000.00	544 658.88	341.12
17	186	1460032101	Un crédit de 50'000 francs destiné à Elapsoides à Meyrin	05.12.2001	50'000.00	50 000.00	0.00
18	253	1460033101	Un crédit d'un montant de 525'000 francs destiné à des travaux de réflexion et d'aménagement pour la transformation de locaux de l'école Carl-Vogt en réfectoire scolaire	19.11.2002	525 000.00	524 646.25	353.75
19	293	1460036101	Un crédit de 73 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour le groupe scolaire de la rue de Zurich	06.05.2003	73'000.00	74 850.92	-1 850.92
19	293	14600371	Un crédit d'un montant de 596'000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création ou la transformation des restaurants scolaires, dans les écoles des Allières, Contamines, Ferdinand-Holler et Genêts	02.12.2003	596'000.00	528 285.36	67 714.64
Totaux cumulés sur l'ensemble des crédits terminés :					8 932'148.00	8 771 775.44	214 432.56